



**ACCUEIL DES ENFANTS
DANS LES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE.**

TARIFS 2017-2018 - Période scolaire

(Décision N° D2017-)

Tarifs de base pour les enfants originaires de la communauté						
JOURS SCOLAIRES (Lundis, mardis, jeudis vendredis)	Occasionnel / enfant (repas en sus)	Inscription à l'année*): mensuel/enfant pour (x) jour(s) par semaine (repas en sus)				Tarif
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
MIDI (fin des cours du matin jusqu'à reprise de l'AM)	5.57 €	18.18 €	35.64 €	52.38 €	67.79 €	
SOIR (après les cours ou TAP jusqu'à 18H30) avec goûter	6.97 €	22.73 €	44.56 €	65.47 €	84.77 €	

Mercredi (*)	Occasionnel (repas en sus)	Tarif par enfant et par mercredi pour les souscripteurs du contrat annuel ci-dessus (repas en sus)			
		contrat 1j/s	contrat 2j/s	contrat 3j/s	contrat 4j/s
Midi (fin des cours du matin jusqu'à 13H30)	7.57 €				
12h00-18h30	14.73 €	13.88 €	13.74 €	13.55 €	13.33 €
13h30-18h30 (avec goûter)	9.24 €	8.39 €	8.24 €	8.05 €	7.83 €

(*) signature d'un contrat annuel (formulaire annualisation cf règlement de fonctionnement) de présence régulière et réservation pour

TAP	
Trimestre 1 (13 séances)	43.54 €
Trimestre 2 (12 séances)	40.19 €
Trimestre 3 (7 séances)	23.44 €

Autres périodes d'accueil		(Repas en sus)
journée (7H30-18H30) avec 2 goûters		18.16 €
1/2 journée avec 1 goûter	(7H30-13H30) ou (12H00-18H30)	14.73 €
	(7H30-12H00) ou (13H30-18H30)	9.24 €

Tarifs de base pour les enfants qui ne sont pas originaires de la communauté	
Une majoration de 15% est appliquée aux tarifs ci-dessus (sauf TAP)	
Une majoration de 100% est appliquée aux tarifs ci-dessous pour les nouveaux arrivants ou les enfants entrant en élémentaire (sauf TAP)	

Modulation en fonction des revenus nets mensuels de la famille(*)

Aux tarifs ci-dessus (sauf TAP) sera appliquée une modulation en fonction des revenus nets mensuels du foyer

moins de 2417€/mois	compris entre 2418€ et 3609€/mois	3610€ et plus/mois
base -10%	tarif de base	base +10%

(*) jusqu'au 31/12/2017, revenus 2015 --- A partir du 1/1/2018, revenus 2016

Pour les parents allocataires CAF, ce montant nous est communiqué par la CAF.

Pour les autres, présentation de votre ou vos avis d'imposition correspondants (à défaut de présentation le tarif maximal sera appliqué).

Prix du repas	5.33 €
Activité occasionnelle	1.37 €
Frais de dossier pour modification de l'annualisation	5 €
Dépassement horaire à l'heure de fermeture	6.80 €
Vendredi sans TAP 13h30-15h30 (*)	4.33 €
Sortie exceptionnelle	5.41 €

(*) uniquement les vendredis lorsqu'il n'y a pas de TAP